

# Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir

## Déclaration du groupe Entreprises

Si les entreprises contribuent à la lutte contre la pauvreté en créant de l'activité et de la valeur pour tous, elles s'engagent aussi dans des actions volontaristes et ce pour les raisons suivantes : agir concrètement dans l'intégration des populations susceptibles d'entrer ou de revenir sur le marché du travail, répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée ou non, aux attentes de RSE, de plus en plus prégnantes de la société. Leurs engagements dans les Objectifs de Développement Durable qui comportent un appel mondial à agir pour éradiquer la pauvreté le démontrent aussi.

Le groupe des entreprises souhaite insister sur l'obligation positive de solidarité nationale des entrepreneurs : la pauvreté et la précarité en France aujourd'hui sont telles que l'économie de solidarité ne suffit plus à répondre aux besoins des plus démunis. Il a aussi une conviction : le chef d'entreprise regarde ce qui se passe autour de son entreprise et endosse un rôle sociétal, un rôle d'acteur dans la Cité au sens premier du terme. En cela, il salue les effets positifs liés au mécénat d'entreprises dans le domaine social (en 2017, 28% d'entre elles s'engagent dans le domaine social pour un budget d'environ 90 millions d'euros) ° mais aussi l'apparition d'un « troisième marché » situé entre économie de solidarité et économie classique.

En effet, des modèles hybrides tels que l'illustrent les partenariats entre entrepreneurs et acteurs associatifs représentent une véritable solution innovante pour y parvenir. De même, l'idée des rapporteurs de développer le maillage territorial d'équipes citoyennes, afin d'organiser un réseau relationnel d'accompagnement au profit des personnes sans domicile fixe, pourrait utilement concourir à son développement permettant ainsi de répondre à l'objectif symbolique mais noble du « zéro personne sans accompagnement ».

L'insertion des personnes sans domiciles fixe est un défi aux réponses multiples mais qui doit privilégier l'idée que le travail est une composante essentielle de la dignité. Le groupe des Entreprises salue donc particulièrement la préconisation de créer davantage de « premières marches vers l'accompagnement et l'activité ». Car, même avec la meilleure des motivations, sortir de la rue s'effectue avec difficultés. La confiance en soi a grandement souffert du regard des autres et des réflexes sont à reconstruire comme les notions d'horaires ou de jours de la semaine. La resocialisation doit être progressive. Le travail peut permettre de dépasser ces difficultés si son volume est adapté aux capacités de la personne comme le montrent les initiatives Tapaj ou Emmaüs Défi.

Pour les trois axes prioritaires retenus dans cet avis (logement, réponses à l'urgence, l'accompagnement) et qui lui semblent pertinents/ pour le travail des rapporteurs que nous saluons, le groupe des entreprises a voté cet avis.